



**Université Lille 2**  
**Droit et Santé**



**Droits et**  
**Perspectives du droit**  
EA n° 4487

**LoisetJeux**  
Revue du Droit des jeux



## **JOURNÉES D'ETUDE**

« *QUEL CADRE JURIDIQUE EUROPÉEN POUR LES JEUX EN LIGNE ?* »

**Judi 28 -Vendredi 29 novembre**

**Faculté de droit Lille 2**

### **APPEL À CONTRIBUTIONS**

**Au plus tard le 30 avril 2013**

La commission européenne a publié le 23 octobre 2012 une communication présentant les actions préconisées en direction des Etats membres afin de coordonner leurs politiques en matière de jeux et paris en ligne. Elle rappelle, tenant ainsi compte de la jurisprudence de la Cour de justice, qu'il n'est pas souhaitable de légiférer à l'heure actuelle sur ce sujet, compte tenu de la diversité des systèmes nationaux. En revanche, il existe des domaines d'action convergents à propos desquels l'Union européenne peut intervenir soit par le renforcement d'instruments existant soit en incitant les Etats à coopérer davantage.

Sur cette base, la journée d'étude objet de cet appel, a pour ambition de réfléchir aux actions possibles de l'Union européenne en soutien des politiques nationales des Etats membres dans le domaine des jeux et paris en ligne. Il ne s'agit plus désormais de s'interroger exclusivement sur le principe de l'ouverture des monopoles d'Etat puisque la juridiction de l'Union en a précisé les conditions au regard de la liberté de prestation de service, mais de réfléchir plutôt à la conception d'un cadre européen cohérent en la matière. Compte tenu des enjeux d'intérêt généraux communs en cause, juridiques, financiers, de protection des personnes et de lutte contre la criminalité, il paraît opportun de solliciter universitaires ou praticiens sur ce thème riche dans le but de contribuer à cette réflexion générale sur l'évolution de la législation européenne.

Plusieurs thématiques seront envisagées :

#### **I. Protection des consommateurs et des groupes vulnérables.**

Sont concernés ici les dispositifs juridiques nécessaires pour protéger les consommateurs-joueurs, prévenir les problèmes liés à la relation de consommation de jeux en ligne et/ou limiter leur ampleur. Un autre aspect essentiel de la question réside dans la protection des mineurs et d'autres groupes vulnérables. Les questions posées concernent ici la promotion des jeux d'argent et de hasard en ligne et les systèmes d'identification des clients, que ce soit pour l'ouverture d'un compte ou l'exécution de paiements. Les questions liées à la protection des droits des personnes et de la vie privée sur internet comme à la sécurisation des données seront bienvenues.

#### **II. Sport.**

Il s'agit d'envisager les méthodes et techniques qui peuvent être mise en commun pour assurer la préservation de l'intégrité du sport et la lutte contre le trucage des matchs, en tenant compte du droit

de propriété. Ici également des éléments liés à la Promotion de la coopération internationale pour la prévention du truchage de matchs seront pris en compte.

### **III. Lutte contre la cybercriminalité.**

L'atelier « cybercriminalité » se penchera sur les pratiques de détection et de prévention des fraudes, du blanchiment d'argent et d'autres délits en ligne et sur les moyens juridiques qui peuvent permettre de les éradiquer. La Commission européenne propose ainsi entre autres d'étendre le champ d'application de la directive sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Il conviendra d'envisager les autres solutions à l'aune de celles préconisées par les Etats membres et de réfléchir à l'europanisation du droit en ce domaine.

### **IV. Rôle des autorités de régulation des jeux de hasard.**

Il s'agit de comparer les rôles de certaines autorités nationales et de réfléchir à l'approfondissement de leurs relations et de leur coopération européenne. Cet atelier se penchera également sur la question des sanctions administratives et des modes de règlement non juridictionnel des différends.

### **V. Normalisation technique sur les jeux.**

L'AFNOR a créé un nouveau domaine de normalisation, « le jeu responsable ». Un groupe de travail du Comité européen de normalisation a produit également un accord européen sur les Mesures de Jeu d'Argent En Ligne Responsable qui consiste en un ensemble de mesures de protection des joueurs pour garantir un jeu responsable : il s'agirait d'établir des normes et des standards pour la protection des joueurs sur les sites de jeux de casino, poker, et paris sportif en ligne. Le rapport « Normes technique-normes juridiques » sera envisagé tant à propos des relations d'internormativités qu'à propos du contenu de ces prescriptions.

### **VI. Financement d'activités et d'événements de bienfaisance et d'intérêt public/fiscalité des jeux.**

**VII. Le principe de conformité** des législations nationales au droit de l'UE en ce domaine. L'objet ici est de faire le point de l'évolution de la conformité des législations nationales à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne depuis 2010.

-----

**Les propositions de contribution devront s'insérer dans un de ces thèmes et parvenir au plus tard le 30 avril.**

Elles seront étudiées par un comité scientifique. Les réponses seront transmises dans la semaine suivante. Les contributions écrites devront être fournies au maximum une semaine avant le colloque et feront l'objet d'une publication.

Cet appel à projet est diffusé également sur le site de la nouvelle Revue du droit des jeux : [www.loisetjeux.fr](http://www.loisetjeux.fr)

Contact : Agnès Pakosz  
Université Lille 2 Droit et Santé  
Centre Droits et perspectives du droit (EA n° 4487)  
Equipe de recherches en droit public (ERDP)  
1, Place Déliot  
59024 - Lille cedex – France  
Tél. : +33 (0)3.20.90.75.62  
Fax. : +33 (0)3.20.90.75.86  
[agnes.pakosz@univ.lille2.fr](mailto:agnes.pakosz@univ.lille2.fr)  
ou  
[fabienne.peraldi-leneuf@univ-lille2](mailto:fabienne.peraldi-leneuf@univ-lille2)

